



BSIF B-15

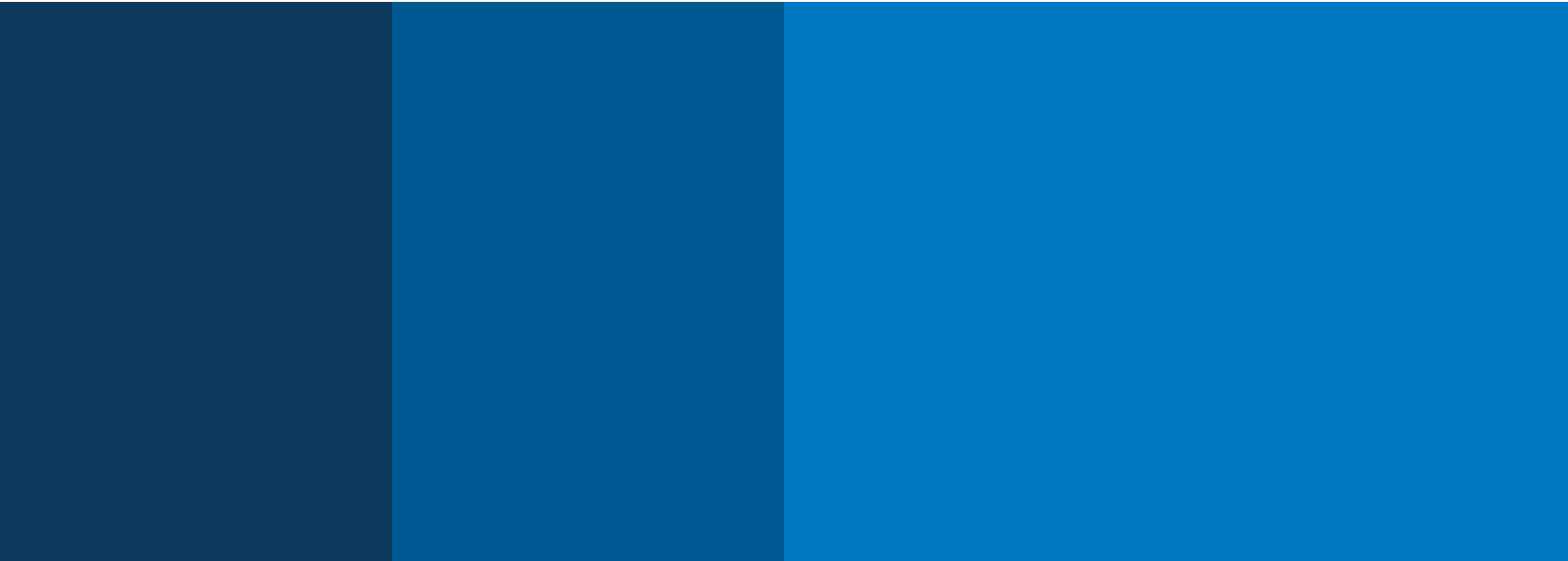
Rapport sur la gestion des risques climatiques

2026



Table des matières

- À propos du présent rapport 1
- Exigences en matière de divulgation de l'information financière liée au climat. 2
 - Gouvernance2
 - Organes de gouvernance.....2
 - Surveillance et supervision4
 - Stratégie7
 - Risques et possibilités7
 - Incidences des changements climatiques sur le modèle d'entreprise, la stratégie et la performance financière9
 - Gestion des risques.....10
 - Indicateurs et cibles15



À propos du présent rapport

Dans le présent rapport sur la gestion des risques climatiques B-15 du BSIF, les termes « la Société » ou « Assurant » font référence à Assurant, Inc. et ses sociétés affiliées contrôlées à l'échelle de l'entreprise, sauf indication contraire. La présente divulgation est élaborée pour les succursales canadiennes de American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Florida (« ABIC ») et de American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride (« ABLAC ») (collectivement, les « Succursales »). Les Succursales sont assujetties à la *Loi sur les sociétés d'assurance* et exercent des activités d'assurance sous réglementation fédérale au Canada. Sauf indication contraire, les références aux « institutions financières canadiennes sous réglementation fédérale » (« IFCRF ») ou aux « IFCRF » désignent les Succursales.

Ce document contient des énoncés prévisionnels, y compris des énoncés concernant nos objectifs, nos cibles et nos initiatives en matière d'environnement. Ces énoncés sont fondés sur nos attentes actuelles, nos estimations et nos hypothèses. Ils ne sont pas des engagements de performance future et sont soumis à des risques et à des incertitudes qui pourraient entraîner des écarts importants entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés ou laissés sous-entendus. Ces facteurs incluent des changements dans la réglementation, les conditions du marché, les technologies et d'autres facteurs indépendants de notre volonté. Nous n'assumons aucune obligation de mettre à jour ces énoncés, sauf si la loi applicable l'exige.

Exigences en matière de divulgation de l'information financière liée au climat

Gouvernance

Organes de gouvernance

Les Succursales sont gérées par un agent principal, qui supervise la mise en œuvre des politiques et des pratiques de gestion des risques des Succursales, y compris la tolérance au risque des Succursales ainsi que l'identification, l'évaluation, la surveillance et la communication des principaux risques, notamment les risques et les possibilités liés au climat. Les politiques et les pratiques de gestion des risques des Succursales sont élaborées en collaboration avec le Conseil d'administration de Assurant (le « Conseil ») et ses différents comités, qui supervisent le cadre de gestion des risques d'entreprise de la Société, y compris les risques liés au climat, et examinent les questions relatives aux risques au moins une fois par trimestre.

Succursale

Le Conseil examine l'évaluation des principaux risques d'entreprise de la Société effectuée par la direction, y compris les risques liés au climat, et reçoit les mises à jour sur la gestion des risques, notamment la stratégie de la direction pour chacun de ces risques. Le comité des candidatures et de la gouvernance d'entreprise (*Nominating and Corporate Governance Committee* ou « NCG ») coordonne la supervision exercée par le Conseil et ses comités des principaux risques d'entreprise.

Le directeur de la gestion des risques de la Succursale est membre de l'équipe de la gestion globale des risques (*Global Risk Management* ou « GRM ») de Assurant et relève indirectement de l'agent principal. Cela contribue à assurer que la gestion des risques des Succursales reste alignée sur la stratégie globale de gestion des risques et les politiques de la Société.

Assurant

Le Conseil et ses comités reçoivent tout au long de l'année des mises à jour de la direction sur des risques précis, y compris les risques liés au climat. De plus, le président de chaque comité présente à l'ensemble du Conseil, au moins chaque trimestre, un compte rendu des principales mises à jour relatives aux risques, afin que le Conseil bénéficie des compétences spécialisées de chaque comité en matière de supervision des risques.

Le comité de vérification examine les politiques de la Société qui régissent l'évaluation et la gestion des risques. Il collabore avec le comité des finances et des risques (*Finance and Risk (F&R) Committee* ou « F&R ») en ce qui concerne la supervision des activités des fonctions se rapportant à la gestion des risques et à la gestion globale des risques effectuée par le Conseil. Le comité de vérification accorde

également une attention particulière aux risques liés aux états financiers, au contrôle interne de l'information financière, aux divulgations d'informations ainsi qu'au respect des exigences légales et réglementaires. Le comité *F&R* est principalement responsable de la surveillance des activités des fonctions se rapportant à la gestion globale des risques et des activités connexes aux risques; il reçoit au moins une fois par trimestre les rapports de gestion des risques du directeur de la gestion des risques de la Société qui relève du directeur de la stratégie et de la transformation. Ces rapports comprennent l'identification, l'évaluation, la déclaration et l'atténuation des principaux risques d'entreprise, actuels et émergents. Le comité *F&R* se concentre également sur les risques liés aux placements, à la gestion du capital et à la réassurance contre les catastrophes. Le comité *NCG* assume la supervision ultime quant à la manière dont la Société gère le développement durable. Le directeur de la gestion des risques ainsi que le directeur du marketing et de la communication présentent régulièrement des mises à jour au comité *NCG*. Dans l'exercice de leurs fonctions, le Conseil et chaque comité sont autorisés à faire appel à des conseillers externes.

Le processus de planification stratégique à long terme de Assurant, supervisé par le Conseil, a établi le climat comme un domaine prioritaire en matière de développement durable sur plusieurs années, notamment en vue de réduire l'empreinte carbone de Assurant, de renforcer le développement durable et d'atténuer les risques liés au climat. En 2022, Assurant a établi et annoncé un objectif à court terme visant une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) des portées 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2021. La méthodologie de définition de cet objectif fondée sur la science, ainsi qu'un résumé des principaux leviers qui sont censés permettre d'atteindre cet objectif, ont été présentés au comité *NCG* en 2022, et les progrès réalisés en vue de cet objectif sont examinés par le Conseil. En 2023, Assurant a présenté au comité *NCG* les résultats de la mise à jour de l'évaluation de ses priorités en matière de développement durable, lesquels ont confirmé que le climat constitue un enjeu hautement prioritaire pour l'entreprise. En 2024, Assurant a lancé sa nouvelle Vision en matière de développement durable en collaboration avec le Conseil, le comité de direction et d'autres parties prenantes. Cette Vision met un accent stratégique sur la protection de la planète. Le Conseil, le comité de direction et les employés de Assurant reconnaissent l'importance du développement durable pour assurer la réalisation de la stratégie à long terme de la Société.

Surveillance et supervision

Succursale

Les Succursales sont gérées par un agent principal. Il est responsable de la surveillance, de la gestion et de la supervision des risques et des possibilités liés au climat dans les Succursales, notamment la supervision de la mise en œuvre des politiques et des pratiques de gestion des risques des succursales conformément au cadre de gestion des risques d'entreprise de Assurant.

Assurant

À l'échelle de l'entreprise, le directeur de la stratégie et de la transformation et le directeur des finances, qui relèvent tous deux directement du président-directeur général de Assurant, supervisent les fonctions qui sont responsables des actions, des politiques ainsi que de l'atténuation et de la gestion des risques liés au climat. Plus précisément, le directeur du marketing et de la communication, en collaboration avec le directeur de la stratégie et de la transformation, supervise les risques climatiques non catastrophiques (non-CAT) d'un point de vue de la gestion.

À l'échelle de l'entreprise, la responsabilité globale de la gestion des risques incombe au directeur de la gestion des risques qui dirige la fonction se rapportant à la gestion globale des risques. Cette fonction est chargée de coordonner les activités de gestion des risques de Assurant. La Société a mis en place une structure de gestion des risques qui

est diffusée dans l'ensemble de l'entreprise par l'intermédiaire de plusieurs comités de direction. La structure de gouvernance des risques est dirigée par le comité des risques d'entreprise (*Enterprise Risk Committee* ou « *ERC* ») qui relève de la direction. Ce comité de direction est composé du président-directeur général, du directeur des finances, du directeur de la gestion des risques, des membres du comité de direction, ainsi que du trésorier, du directeur de vérification interne et du chef mondial de l'éthique et de la conformité. Le comité *ERC* examine les principaux risques d'entreprise de Assurant, leur compatibilité avec la tolérance au risque de la Société ainsi que les mesures de prévention et de correction liées à ces risques. L'agent principal supervise la mise en œuvre des politiques et des contrôles applicables en matière de gestion des risques pour les succursales, y compris les processus de gestion des risques liés au climat, et transmet les questions pertinentes au moyen des voies hiérarchiques établies conformément à la structure de gouvernance et de supervision de la Société.

Les enjeux liés au climat inhérents à la souscription d'assurance de dommages de Assurant sont surveillés par le comité des risques de réassurance (*Reinsurance Risk Committee* ou « *RRC* ») au niveau de la direction. Ce dernier rend compte au comité *ERC*, puis au comité *F&R* du Conseil. Les mises à jour

trimestrielles présentées par le directeur de la gestion des risques au comité *F&R* comprennent, selon le cas, les risques liés au climat, notamment ceux liés aux catastrophes et à la réassurance.

Le président-directeur général de la Société, de concert avec le directeur de la stratégie et de la transformation et le directeur du marketing et de la communication, établit l'orientation stratégique des questions liées au développement durable, y compris les enjeux climatiques, en collaboration avec le comité de direction ainsi qu'avec d'autres dirigeants et experts en la matière. Afin de cerner et de hiérarchiser les principaux enjeux de développement durable à intégrer dans la stratégie de développement durable, un éventail de dirigeants provenant des secteurs du développement durable, des relations avec les investisseurs, de la gestion des risques, des finances, de la chaîne d'approvisionnement, des produits, des installations, du service juridique, des opérations commerciales, de l'expérience client et des ressources humaines, participe à la surveillance et à l'évaluation des enjeux liés au climat qui sont pertinents pour Assurant, par l'intermédiaire du Comité de développement durable décrit ci-dessous .

En 2022, Assurant a renforcé son processus de gouvernance relatif aux enjeux climatiques et a officiellement mis en place son Comité de surveillance et d'action en matière de développement durable (*Sustainability Oversight and Action Committee* ou «

Sustainability Committee »). Ce comité est composé de certains membres du comité de direction et de cadres supérieurs de secteurs fonctionnels clés, et il est responsable du suivi de la supervision de la stratégie de développement durable de la Société, en lien avec ses activités.

Le Comité de développement durable remplit ses obligations en (i) veillant à la mise en place d'un suivi adéquat pour définir, concevoir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable, qui soit en harmonie avec les activités de l'entreprise et qui contribue à la création de valeur à long terme; (ii) établissant la position de l'entreprise à l'égard des politiques, des normes, des exigences, des divulgations d'informations et des mandats en matière de développement durable; (iii) formulant des recommandations et en approuvant les initiatives de développement durable à l'échelle de l'entreprise qui soutiennent la stratégie de développement durable de Assurant; (iv) favorisant l'intégration de la stratégie de développement durable dans l'ensemble de l'organisation.

En 2022, Assurant s'est appuyée sur le Comité de développement durable pour élaborer et approuver sa cible de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) des portées 1 et 2, ainsi que sa politique d'action climatique à l'échelle de l'entreprise. En 2023, Assurant a entrepris une nouvelle évaluation de ses priorités en matière de développement

durable centrée sur l'impact. En conformité avec le concept de double matérialité¹, qui tient compte des enjeux d'importance financière ayant un impact sur la valeur de l'entreprise ainsi que d'autres enjeux ayant un impact sur l'économie, l'environnement et les gens, cette évaluation a servi à identifier, à évaluer et à hiérarchiser les enjeux de développement durable qui ont le plus grand impact sur la valeur de Assurant, sur la société et sur l'environnement. Les résultats validés par le Comité de développement durable, ont confirmé que les domaines de production de rapports en matière de développement durable de Assurant sont conformes aux normes et exigences en constante évolution. En outre, ils ont confirmé que le climat constitue un enjeu hautement prioritaire. En 2024, Assurant a lancé sa nouvelle Vision en matière de développement durable en collaboration avec le Conseil, le comité de direction et d'autres parties prenantes. Cette Vision met un accent stratégique sur la protection de la planète.

¹ Les informations fournis en matière de développement durable peuvent utiliser des définitions de la matérialité qui sont différentes de celles employées pour les informations fournies dans les états financiers, notamment celle de la « double matérialité », selon laquelle un enjeu de développement durable peut être considéré comme important indépendamment de son incidence directe sur Assurant, en raison de son impact social plus large.

Stratégie

Risques et possibilités

Succursale

Les Succursales s’alignent sur les définitions de Assurant à l’échelle de l’entreprise pour l’identification et l’évaluation des risques et des possibilités liés au climat. En 2024, Assurant Canada a également commencé à évaluer le risque climatique; toutefois, il n’est pas prévu que ce risque constitue un risque important pour Assurant Canada.

Assurant

Assurant définit un impact financier ou stratégique substantiel comme un impact susceptible d’avoir un effet non négligeable sur ses activités ainsi que sur la réalisation de ses objectifs stratégiques ou sur sa situation financière, ses résultats d’exploitation et ses liquidités. Pour déterminer si un impact est substantiel, la Société tient compte à la fois d’indicateurs financiers quantifiables, tels que les répercussions sur le BAIIA annuel, les pertes nettes et la situation du compte de capital, ainsi que de critères non financiers,

notamment l’impact potentiel sur ses clients, ses partenaires commerciaux, les organismes de réglementation et les investisseurs, ainsi que la probabilité que de tels impacts se produisent à différents horizons temporels. L’ampleur de l’impact considéré varie selon le secteur d’activité et la région géographique concernés.

Assurant fait face à des risques et possibilités liés au climat dans l’ensemble de ses activités, notamment au sein de ses portefeuilles d’assurance exposés aux catastrophes et ses portefeuilles d’assurance non exposés aux catastrophes, de ses activités de placement en tant que propriétaire d’actifs ainsi que de ses propres activités opérationnelles, y compris sa chaîne d’approvisionnement. Les principaux risques liés au climat auxquels font face les Succursales comprennent à la fois des risques de transition et des risques physiques, notamment les suivants :

Facteur	Chaîne de valeur	Description du risque	Horizon temporel
Risque physique			
Risque aigu	Portefeuille de souscription d’assurance	Les activités d’assurance soumettent Assurant à des demandes de règlement en raison de sinistres causés par des conditions météorologiques extrêmes. L’évolution des régimes météorologiques et les changements climatiques ont accru l’imprévisibilité, la fréquence et la gravité des événements météorologiques, tels que les feux de forêt, les ouragans, les inondations et les tornades, particulièrement dans les régions côtières. Ces événements peuvent entraîner une augmentation des demandes de règlement et des pertes catastrophiques, et avoir un effet défavorable important sur les résultats d’exploitation et la situation financière de la Société. Les changements climatiques n’ont pas d’incidence directe sur les risques de souscription des succursales; par conséquent, aucun scénario défavorable lié aux changements climatiques n’est élaboré.	Long terme

Facteur	Chaîne de valeur	Description du risque	Horizon temporel
Risque de transition			
Politiques et cadre juridique	Portefeuille de souscription d'assurance	Dans le cadre de leurs activités automobiles au Canada, les Succursales offrent une protection contre les défaillances mécaniques et électriques des véhicules. Au Canada, les politiques et la réglementation favorisent l'abandon progressif des véhicules à moteur à combustion interne (MCI) au profit des véhicules à faible ou à zéro émission, des carburants de remplacement et des solutions de micromobilité. À long terme, ces changements pourraient limiter, puis mettre fin, à la production, à la revente et à l'utilisation de véhicules MCI. Par extension, cela entraînerait également une baisse du marché automobile des Succursales. De plus, à mesure que le marché canadien évolue vers les véhicules électriques et ceux utilisant des carburants de remplacement, des incertitudes demeurent quant à l'incidence possible de cette transition sur les produits des Succursales destinés à ces véhicules, notamment en ce qui concerne les demandes de règlement, les taux d'attachement et les pratiques de vente.	Long terme
Réputation	Activités directes	L'évolution de l'opinion publique, des marchés et du contexte politique à l'égard des enjeux climatiques et du développement durable exerce une pression croissante sur les entreprises pour concilier les attentes des investisseurs, des employés, des clients, des clients potentiels et des autres parties prenantes externes de différents marchés. Ces entreprises doivent évaluer, communiquer et agir face aux risques climatiques et aux enjeux plus larges liés au développement durable, ou bien elles doivent reconsidérer ou affaiblir leurs mesures liées au climat. Si Assurant et les Succursales ne peuvent pas mettre en œuvre des stratégies répondant à ces attentes divergentes, cela pourrait entraîner une atteinte à leur réputation, des mesures réglementaires ou des poursuites civiles.	Court terme
Possibilités physiques			
Produits et services	Portefeuille de souscription d'assurance	Les Succursales ont l'occasion de soutenir la transition vers une économie canadienne plus résiliente, plus durable et à faible émission de carbone en étendant leur gamme de services et en établissant des partenariats stratégiques avec leurs clients, les associations sectorielles et les organismes de réglementation. Cela comprend la prestation de services et d'options de couverture plus durables à l'intention des clients et des consommateurs finaux, qui sont à la fois attrayants financièrement et en harmonie avec la stratégie actuelle des succursales. La transition des véhicules à moteur à combustion interne aux véhicules à faible ou à zéro émission représente une occasion pour les Succursales de développer des produits et innovants pour soutenir cette transition, ce qui générera de nouvelles sources de revenus sur le marché canadien.	Court terme
Produits et services	Portefeuille de souscription d'assurance	Les Succursales pourraient tirer d'importants avantages stratégiques, financiers et réputationnels, particulièrement du point de vue de la clientèle, si elles sont perçues comme favorisant l'efficacité des ressources, la consommation durable et le développement de procédés novateurs d'économie circulaire sur le marché canadien. Cet aspect est particulièrement pertinent lorsque les Succursales soutiennent des services liés à la protection et au reconditionnement des appareils mobiles au Canada (y compris les programmes d'échange et les initiatives visant à prolonger le cycle de vie des appareils). Le rôle des Succursales au sein de l'écosystème canadien du reconditionnement et de l'assurance, en collaboration avec leurs partenaires d'affaires, pourrait contribuer à réduire les déchets électroniques et les impacts environnementaux connexes (par exemple, en diminuant l'extraction de minéraux vierges) grâce à la promotion de modes de consommation plus durables, à la prolongation de la durée de vie des produits de consommation et au développement continu des services et des processus de reconditionnement des appareils mobiles.	Court terme

Les Succursales classent les risques et les possibilités liés au climat selon les horizons de planification suivants :

- Court terme : de 0 à 3 ans, en harmonie avec les cycles de planification des activités;
- Moyen terme : de 4 à 9 ans, en harmonie avec la durée de vie économique des actifs et la durée des placements;
- Long terme : de 10 à 50 ans, en harmonie avec la plus longue durée de vie économique des actifs.

Incidences des changements climatiques sur le modèle d'entreprise, la stratégie et la performance financière

Selon Assurant, la prise en considération des risques et des possibilités liés au climat et leur intégration dans sa stratégie d'affaires ont une incidence directe sur la performance financière de la Société. Assurant intègre plusieurs stratégies dans son approche commerciale afin d'atténuer ces risques et de tirer parti des possibilités, notamment les suivantes :

La stratégie de croissance à long terme de Assurant vise à développer ses activités dans les secteurs où elle peut maintenir ou atteindre une position de chef de file sur le marché.

Dans le secteur automobile des Succursales, Assurant continue d'offrir *Assurant EV One ProtectionSM*, un produit de protection conçu spécialement pour les véhicules électriques et hybrides, offert dans 12 pays à l'échelle mondiale, y compris le Canada. *Assurant EV One ProtectionSM* répond aux besoins croissants des propriétaires de véhicules électriques en offrant des avantages élargis, notamment une meilleure transparence sur l'état de santé de la batterie ainsi qu'une protection et une valeur accrues. Les Succursales bénéficient d'un positionnement avantageux auprès de leurs clients concessionnaires et de leurs réseaux en expansion de concessionnaires et d'administrateurs tiers, afin de répondre à la demande croissante de véhicules électriques au Canada, alors que les consommateurs cherchent à minimiser leur empreinte carbone.

Les placements des Succursales sont gérés avec l'appui des experts de la gestion de portefeuille de Assurant et, le cas échéant, de gestionnaires de fonds tiers. Lorsque c'est pertinent, ils prennent en considération, dans la gestion de ces portefeuilles, les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur le risque lié aux placements, y compris, sans s'y limiter, les enjeux liés au développement durable, dans le but de maximiser la valeur financière à long terme pour la Société et, par extension, pour les Succursales. L'Engagement en matière d'investissement responsable de Assurant est accessible ici :

[Engagement en matière d'investissement responsable](#)

Gestion des risques

Succursale

Les Succursales font partie intégrante de la gestion des risques d'entreprise de Assurant en ce qui a trait aux risques et aux possibilités liés au climat. Les Succursales adoptent et appliquent les politiques, les processus, les contrôles et les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, en fonction de leurs activités, de leurs produits et de leurs opérations au Canada.

Assurant

L'identification des risques liés au climat est incorporée dans les procédures multidisciplinaires d'identification, d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de la Société, qui s'appuient sur le cadre de gestion des risques d'entreprise de Assurant, sa structure de gouvernance, son cadre de tolérance au risque et les limites, ses principaux thèmes de risque, sa taxonomie des risques, ses activités de modélisation et d'analyse des catastrophes ainsi que ses cadres de décision concernant l'acquisition de réassurance.

Le comité *ERC* se réunit au moins six fois par année civile pour analyser tous les risques qui ont un impact financier ou stratégique substantiel sur les activités de Assurant. Le comité *ERC* est composé des dirigeants de Assurant, des cadres supérieurs en gestion des risques ainsi que des responsables de l'ensemble des fonctions de soutien de la Société. Il est chargé d'assurer la supervision interfonctionnelle de l'unité opérationnelle

et des risques d'entreprise, ainsi que la conception, la gestion et la recommandation du cadre de tolérance au risque et de ses limites. L'équipe *GRM* de Assurant est soutenue par le comité *ERC*, lequel présente régulièrement des rapports et des mises à jour au comité *F&R* du Conseil de Assurant.

La Société maintient une analyse complète de dépistage des risques et des possibilités liés au climat, dans le but de déceler les risques climatiques potentiels pouvant toucher les activités de Assurant. Cette analyse est régulièrement révisée en fonction des besoins. Dans le cadre de ce processus, les principaux secteurs d'activité sont examinés et évalués en fonction des tendances actuelles en matière de changements climatiques, des différents niveaux d'impacts négatifs et positifs potentiels, ainsi que des informations et analyses complémentaires nécessaires pour une compréhension plus approfondie des risques. L'évaluation prend en considération les risques physiques et de transition, en se basant sur les principaux facteurs établis par le Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), en fonction des différents horizons temporels et en intégrant les nouvelles exigences réglementaires.

Risque physique : En ce qui concerne les expositions de Assurant aux catastrophes liées au climat inhérentes à ses activités d'assurance de dommages, le comité *RRC*

surveille l'exposition aux catastrophes et présente les résultats au comité *F&R*, si nécessaire. Le comité *RRC* examine et approuve les activités de réassurance pour les catastrophes de la Société. Chaque année, grâce à son programme de réassurance pour les catastrophes, les équipes de la gestion des risques s'efforcent à minimiser l'exposition financière de la Société.

L'équipe *GRM* de Assurant effectue régulièrement des analyses de scénarios afin de mesurer l'impact des événements catastrophiques extrêmes sur le portefeuille d'assurance de dommages. À la lumière de ces analyses, la Société a décidé de souscrire une assurance supplémentaire en matière de réassurance pour les catastrophes afin d'allonger la période de retour pour le niveau supérieur de son programme de réassurance pour les catastrophes à une fois tous les 265 ans, niveau qui s'est maintenu en 2025.

Lorsque la Société identifie ou évalue les risques liés au climat, elle considère tout événement catastrophique individuel comme important s'il entraîne des pertes dépassant 5 millions de dollars américains, avant impôt, après déduction de la réassurance, des ajustements de partage des bénéfices avec les clients, y compris les primes de réactivation et autres primes. Les événements qui entraînent des pertes supérieures à 5 millions de dollars américains sont soumis au comité de vérification chaque trimestre.

Risque de transition : Assurant surveille l'émergence et l'évolution des risques et des possibilités de transition au moyen des

processus décrits précédemment ainsi que des considérations propres aux risques liés au climat.

L'équipe *GRM* et l'équipe juridique surveillent de près l'impact potentiel des changements dans les cadres politiques et réglementaires mondiaux sur les produits. Par exemple, les polices d'assurance ou les garanties devraient être en mesure de s'adapter aux évolutions des risques et des responsabilités sur le marché. Ces équipes s'engagent également dans le domaine de la réglementation climatique. Pour donner son avis sur les directives, Assurant a noué des partenariats avec des associations professionnelles, entre autres avec *l'American Property Casualty Insurers Association* et *la Business Roundtable*. De plus, Assurant entretient un dialogue direct avec les législateurs au sujet du *National Flood Insurance Program* et d'autres réglementations concernant la gestion des risques d'incendie et des risques naturels.

En ce qui concerne les portefeuilles de placement de la Société, les experts en gestion de portefeuille de Assurant, ainsi que ses gestionnaires de fonds tiers, prennent en considération, le cas échéant, les facteurs susceptibles d'influencer le risque de placement, y compris, sans s'y limiter, les enjeux liés au développement durable.

La Société a adopté une approche de gestion des risques, supervisée par le Conseil et la haute direction et coordonnée par l'équipe *GRM*. Ce cadre uniforme permet d'évaluer les risques inhérents aux activités et fonctions de Assurant, d'établir une tolérance au risque,

de gérer ces risques ainsi que d'identifier des risques et des possibilités actuels et futurs.

L'équipe *GRM* coordonne les activités internes de gestion des risques de la Société, y compris celles relatives aux risques liés au climat, sous la responsabilité du directeur de la gestion des risques. Elle établit les politiques d'évaluation et de gestion des risques, favorise leur détection, leur gestion, leur quantification et leur divulgation. L'équipe *GRM* collabore également avec le service de Conformité ainsi qu'avec d'autres services et comités internes responsables de la surveillance des risques afin d'élaborer des recommandations concernant les limites de risque. Les risques liés au climat font périodiquement l'objet de rapports et de discussions au sein du comité *ERC* et de ses sous-comités, si nécessaire.

La tolérance au risque se définit comme la capacité d'une organisation à accepter et à gérer des risques spécifiques dans le but d'atteindre ses objectifs commerciaux et stratégiques, tout en maintenant une gestion prudente des risques en fonction du niveau de capital disponible. La quantification permet une évaluation uniforme des risques, des ressources et de la stratégie, ce qui aide la direction et le Conseil à prendre des décisions commerciales éclairées. Le Conseil supervise la tolérance au risque de la Société.

L'équipe *GRM* s'appuie sur un ensemble d'activités et de procédures, telles que l'analyse de scénarios et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own Risk and Solvency Assessment*), pour effectuer des évaluations et s'assurer que les risques importants ont été détectés et gérés conformément aux directives approuvées par le Conseil.

Risque physique : Assurant accorde la priorité aux risques physiques et aux possibilités liés au climat en fonction de l'exposition de chacune de ses unités commerciales aux catastrophes naturelles, aux inondations, aux incendies, aux exigences réglementaires actuelles et émergentes relatives aux changements climatiques ainsi qu'aux autres événements liés au climat.

Assurant est très exposée aux conséquences des changements climatiques sur les habitations qu'elle assure, que ce soit pour une couverture souscrite par un prêteur, une assurance volontaire ou une protection contre les inondations offerte par le biais du programme *Global Housing*. Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de polices d'assurance de dommages volontaire, Assurant utilise des modèles de concentration des risques afin de cerner les secteurs présentant une forte exposition aux risques liés au climat, tels les feux de forêt et les inondations, et de réduire cette exposition*. Afin d'améliorer sa compréhension de son exposition aux événements catastrophiques, la Société acquiert des informations auprès de fournisseurs externes qui lui permettent d'obtenir des caractéristiques additionnelles sur les bâtiments. Ces informations sont intégrées dans ses procédures de modélisation et transmises à son groupe diversifié de réassureurs.

Assurant utilise des modèles de catastrophes pour différentes régions géographiques qui contiennent des projections à court terme (cinq ans) de l'activité météorologique liée au climat. Ces modèles lui permettent d'établir des hypothèses plus précises quant à la fréquence des ouragans et d'autres

**Sans objet pour les succursales.*

événements liés au climat afin de déterminer la tarification et d'orienter une prise de risque appropriée au sein de la Société.

L'équipe *GRM* de Assurant utilise également des logiciels de modélisation des catastrophes pour comprendre les impacts potentiels des changements climatiques sur les pertes catastrophiques à plus long terme en utilisant scénarios d'émissions de CO₂.

Les variations de la valeur totale assurée et les concentrations potentielles de risques sont examinées chaque trimestre par l'équipe *GRM* de Assurant, et les agrégats ainsi que les tendances sont communiqués à la direction. Cette analyse permet d'assurer une surveillance continue de l'exposition du portefeuille ainsi que du caractère adéquat des programmes de réassurance en vigueur et à venir.

Bien que Assurant ne puisse pas souscrire individuellement les polices de son portefeuille offertes par le prêteur, les modalités de couverture offertes dans ces polices peuvent être modifiées au fil du temps afin de mieux gérer le risque au sein du portefeuille. L'un des exemples est le niveau de franchise, qui peut être augmenté dans les régions présentant un risque plus élevé. Les polices d'assurance de dommages de Assurant sont également émises pour une durée annuelle (12 mois), ce qui permet de revoir, dans un délai relativement court par rapport aux effets à long terme des changements climatiques, la tarification, les garanties offertes ainsi que les contrats conclus avec les clients de la Société.

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, la combinaison des résultats et du capital provenant des programmes *Global Lifestyle* et *Global Housing* favorise la diversification et renforce la résilience financière de la Société face aux risques climatiques. En ce qui concerne les propres activités de Assurant, l'équipe *GRM* de Assurant en collaboration avec les fonctions « Immobilier d'entreprise » (*Corporate Real Estate*) et « Gestion des installations » (*Facilities*), évalue l'exposition de l'ensemble des installations de la Société aux événements climatiques extrêmes et recommande, le cas échéant, des mesures visant à améliorer leur résilience climatique.

Risque de transition : Sous la supervision du comité des placements de Assurant, les experts de la gestion de portefeuille de la Société ainsi que ses gestionnaires d'actifs tiers tiennent compte, lorsqu'il y a lieu, des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur le risque lié aux placements, y compris, sans s'y limiter, les enjeux liés au développement durable.

Comme il est indiqué précédemment, l'identification des risques liés au climat est intégrée dans les processus multidisciplinaires, à l'échelle de la Société, d'identification, d'évaluation et de gestion des risques. Compte tenu des caractéristiques propres aux risques climatiques, Assurant adopte une approche selon laquelle les risques liés au climat font partie du cadre existant et sont intégrés à la taxonomie actuelle des risques. Les principales raisons qui motivent cette approche sont les suivantes :

- Les risques liés au climat sont étroitement liés à d'autres risques et catégories de risques. Ils doivent être évalués de manière globale et faire partie intégrante des processus décisionnels et des mesures d'atténuation des risques.
- Assurant exerce ses activités dans plusieurs pays, au sein de différents secteurs d'activité et avec diverses équipes.
- L'impact et la gravité des risques climatiques varient selon les régions géographiques.
- L'impact et la gravité des risques diffèrent selon les secteurs d'activité (par ex. les activités *Automotive* présentent des caractéristiques différentes de celles de *Connected Living*).
- Dans la plupart des cas, les risques physiques et les risques de transition constituent un facteur sous-jacent à d'autres catégories de risques plus traditionnelles (par ex. les risques stratégiques, les risques de marché ou les risques opérationnels).

Le cadre de gestion des risques d'entreprise de Assurant ainsi que les énoncés de tolérance au risque définissent l'approche de la Société quant à la détermination de la tolérance au risque et des thèmes de risque, c'est-à-dire les regroupements de risques similaires

ou connexes pour lesquels un énoncé de tolérance au risque est établi. Assurant dispose d'un énoncé de tolérance au risque pour les risques climatiques et les risques de catastrophe, ainsi qu'un énoncé distinct pour le risque lié au développement durable, qui traite des considérations réputationnelles et des attentes des parties prenantes relatives au climat et à la circularité. Parmi les autres exemples de mesures liées au climat, on peut citer :

- la politique d'action climatique de Assurant et son engagement à la réduction de ses émissions de carbone;
- les efforts visant à surveiller l'exposition aux risques climatiques dans les activités de souscription exposées aux catastrophes;
- les efforts visant à surveiller l'exposition aux risques climatiques au sein du portefeuille de placements dans le but de maximiser la valeur financière pour Assurant.

Pour ces cas et pour d'autres cas éventuels concernant des tolérances au risque climatique distinctes, la procédure habituelle pour établir la tolérance au risque est appliquée.

Indicateurs et cibles

Les Succursales utilisent, selon le cas, la méthodologie fondée sur le Protocole des GES : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (*Protocole des GES*) pour mieux comprendre les risques et les possibilités liés au climat.

Les émissions de GES des portées 1 et 2 des Succursales pour l'année 2025 sont les suivantes :

- Émissions brutes absolues de GES – Portée 1 : 41,03 t éq. CO₂
- Émissions brutes absolues de GES – Portée 2 (méthode fondée sur l'emplacement) : 46,12 t éq. CO₂

La Société a choisi d'utiliser l'approche fondée sur le contrôle opérationnel, telle qu'elle est définie dans le Protocole des GES.

Les émissions des IFCRF ont été calculées en estimant la consommation de gaz naturel et d'électricité en raison du manque de données disponibles sur l'activité. La consommation d'énergie est estimée en utilisant la superficie totale des bâtiments associée à des facteurs d'intensité énergétique représentatifs applicables aux immeubles commerciaux, en tenant compte de l'activité principale exercée dans chaque bâtiment. Cette approche a été appliquée séparément au gaz naturel et à l'électricité.

Les principales hypothèses retenues pour ces calculs sont les suivantes :

- Toutes les installations sont présumées consommer de l'électricité et du gaz naturel, sauf indication contraire.
- Aucune installation n'est considérée comme consommant de la vapeur, de la chaleur ou du froid achetés, sauf indication contraire.

Assurant a fixé son objectif de réduction à court terme des émissions de GES dans le cadre de son processus de planification stratégique à long terme, sous la supervision du conseil d'administration. Les succursales s'appuient sur les orientations de Assurant en matière d'objectifs de réduction des émissions et harmonisent leur approche avec celle de la Société relativement à l'établissement des cibles en vertu de la limite de contrôle opérationnel. Cet objectif a été défini conformément à la méthodologie de fixation d'objectifs fondée sur des données scientifiques et examiné par le comité *NCG*. Les progrès réalisés vers l'atteinte de cet objectif sont évalués de façon continue par le Conseil ou le comité *NCG*.